© Drogues Info Service - 8 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Détection du cannabis dans l'urine

Par Profil supprimé Postée le 29/04/2015 17:14

> Bjr, il y a un mois je me suis faite arrêter au volant de ma voiture par la gendarmerie. Ceux ci m'ont fait un test salivaire qui s'est avéré positif, prise de sang également avec un taux de 4,23 le gendarme m'a dit qu'on voyait bien que j'étais qu'une fumeuse occasionnelle.
> Depuis j'ai tout de même re fumer la dernière fois ce dimanche soir denier.. Et je viens de recevoir ma convocation à ma visite médical pour récupérer mon permis qui sera le 20 mai mais je dois faire mes analyse d'urine en laboratoire avant cette date.
> Je me demandais donc combien de temps je devrais encore attendre avant de faire mon analyse pour que celle ci soit négatif ?

Mise en ligne le 30/04/2015

Bonjour,

Il nous est difficile de vous donner une réponse précise car les résultats des analyses dépendent de plusieurs facteurs :quantité de consommation, fréquence, qualité du produit consommé par exemple.

Vous pourrez trouver des indications dans notre schéma « durée de positivité des drogues ». Les consommations occasionnelles sont considérées jusqu’à 10 consommations par mois. Au-delà, nous parlons d’usager régulier. Le délai pour un usager occasionnel est de 3 à 5 jours. Pour les usagers réguliers, il est de 6 à 70 jours.

Nous vous rappelons que même si vos consommations sont occasionnelles, la conduite d’un véhicule sous l'effet de psychotrope peut être dangereuse pour vous même, vos proches et les autres. En effet, le cannabis altère la vision, l’audition et les capacités de coordination. Le temps de réaction s’allonge, la capacité de contrôle d’une trajectoire s’amoindrit et la réponse en situation d’urgence se détériore. Sachez aussi que certains types de cannabis à forte teneur en principes actifs peuvent provoquer une véritable ivresse.

Vous pourrez également trouver des précisions législatives sur cette question dans notre article"les sanctions associées à la conduite de stupéfiants".

Pour l'ensemble de ces raisons, nous vous invitons à réfléchir sur cette incompatibilité entre conduite et consommation.

Cordialement.